

Commune de ROULANS

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 31 Mars 2005

Etaient Présents : Tous les conseillers municipaux sauf ANGUENOT Daniel qui a donné pouvoir à BRIE Gérard, et MICHEL Sylvie.

ORDRE DU JOUR

Reconduction Temps Partiel

ROLLAND Marie – Secrétaire de mairie

Le Maire informe l'assemblée que Marie Rolland, secrétaire de mairie, sollicite la reconduction de son emploi à temps partiel de plein droit (80 %) jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'arrivée en France de sa fille soit jusqu'au 5 mars 2006.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la prolongation du temps partiel de M. Rolland du 15/05/2005 au 05/03/2006 sur une base de 80 % (durée hebdomadaire de travail de 28 h),

- l'embauche durant cette période d'un deuxième agent, Corinne Vuillemenot, afin d'assurer la continuité du service sur la base du temps de travail dégagé soit 20 % = 7 heures hebdomadaires.

Cet agent aura une rémunération correspondante au grade de secrétaire de mairie – 1^{er} échelon.

Compte Administratif 2004

Après présentation détaillée par le Maire en sections de fonctionnement et d'investissement, l'assemblée, par 13 voix pour et 1 abstention (celle du Maire qui n'a pas participé au vote) :

- donne quitus au Receveur Municipal pour le compte de gestion 2004,
- approuve le compte administratif 2004 tel que présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit Investissement N-1			44 105.36	
Excédent Fonctionnement N-1		33 042.85		184 000.00
Opérations 2004	400 002.65	548 808.89	486 466.34	391 217.70
TOTAUX	400 002.65	581 851.74	530 571.70	575 217.70

-----↓----- ↓-----
+ 181 849.09 + 44 646.00

Excédent au 31/12/2004 226 495,09 €- 1 485 710 F

Restructuration de la Gendarmerie

Attribution des travaux

Le Maire rend compte à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 janvier 2005 afin d'examiner les différentes offres reçues dans le cadre des travaux de restructuration de la brigade de gendarmerie de Roulans. A l'issue de la procédure, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	Montant Ht
1. Terrassement – Maçonnerie – Enduit	PARENTE – Geneuille	52 695,55
2. Charpente – Couverture – Zinguerie	LAURENCOT - Baume/Dames	15 450,53
3. Menuiseries alu et métallique	PEQUIGNOT -Novillars	17 878,36
4. Menuiseries bois	SOPRECO - Loulans/Forges	12 278,60
5. Plâtrerie – Isolation – Peinture	COLA – Besançon	17 283,07
6. Plomberie – Sanitaire	LAURENCOT – Baume/Dames	11 704,69
7. Electricité – Chauffage – Ventilation	HENRIOT – Pouligny	14 092,00
8. Carrelage	FILIPUZZI – Besançon	4 380,91
9. Sols plastiques	DOUBS Moquettes – Ruffey	3 290,69
	TOTAL HT	149 054,40

Avant d'attribuer définitivement les travaux, il convenait de soumettre le dossier au préalable aux services de la Gendarmerie pour accord ; accord qui vient d'être confirmé par écrit.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme le choix de la commission d'appel d'offres et décide de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus pour un total ht de 149 054,40 €

- mandate le Maire pour la signature des marchés correspondants et de toutes pièces s'y rapportant.

Vote des 4 taxes directes locales

Sur proposition du Maire, et après présentation succincte du projet de budget primitif, l'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter les taux des 4 taxes directes locales à hauteur de 1 % pour 2005. Les taux deviennent ainsi les suivants :

- Taxe d'habitation	Passe de	6,79 à	6,86 %
- Taxe foncière	Passe de	10,14 à	10,24 %
- Taxe foncière non bâti	Passe de	22,33 à	22,55 %
- Taxe professionnelle	Passe de	8,46 à	8,54 %

Le produit fiscal attendu passe ainsi de 164 656 à 166 291 euros.

Vote du Budget Primitif 2005

A/ Affectation du Résultat de Fonctionnement 2004

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2004 comme suit :

Rappel Totalité : 181 849,09 €

- Affectation en investissement – Art. 1068 :	180 000,00 €
- Reprise en fonctionnement – Art. 002 :	1 849,09 €

B/ Vote du Budget Primitif 2005

Après présentation détaillée par le Maire, le budget primitif 2005 est approuvé à l'unanimité comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent Investissement N-1				44 646
Excédent Fonctionnement N-1		1 849		180 000
Virement pour équilibre	44 960			44 960
Opérations 2005	405 347	488 792	636 405	366 799
TOTAUX	450 307	490 641	636 405	636 405

Excédent du B.P..... 40 334 €- 264 573 F

Taxe d'urbanisme

Demande de remise de pénalités

En application de l'article L. 251A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

C'est pourquoi, le Maire soumet à l'assemblée la demande de remise gracieuse de pénalités formulée par Madame Fabienne MECADEMI, rue du Groseiller à Roulans :

- Nature de la taxe : Taxe d'urbanisme sur Permis de construire 12/2000
- Montant de la remise : 26,66 €
- Motifs invoqués : Permis déposé avec un tiers décédé entre-temps.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités à Mme Fabienne MECADEMI.

Informations diverses

Aménagement Rue Périère

Le Maire informe qu'il vient d'apprendre que ces travaux seront effectués en 2006 en même temps que la réalisation définitive de la voirie et des trottoirs. La commune peut donc lancer dès à présent la procédure administrative indispensable à l'acquisition de cette voie afin de bénéficier de l'aide financière de l'Etat.

Compte-Rendu Conseil Communautaire du 29/03/05

Suite à la précédente session, le Maire confirme à l'assemblée que la CCVA va organiser le 27 avril une réunion de travail pour remise à jour de ses compétences. Les communes auront ensuite trois mois pour se positionner sur les choix de la communauté de communes.

Inauguration Toiture Mairie avec clocheton

Le Maire informe qu'après concertation avec la Société Toitures de Franche-Comté et le grutier, l'inauguration du clocheton a été fixée au Samedi 14 mai 2005. Le clocheton arrivera le matin même par convoi exceptionnel et sera installée grâce à une grue vers 11 heures.

Par mesures de sécurité, le public sera invité à se rassembler dans la cour de l'école primaire.

Jeu de piste CCVA – Dimanche 22 mai

A la découverte de la CCVA

Le Maire informe que l'épreuve culturelle du jeu de piste se déroulera à Roulans, en mairie pour découverte du clocheton. Il remercie d'avance les conseillers municipaux pour leur présence à cette manifestation et la tenue des permanences d'accueil des différentes équipes participantes.

Rentrée scolaire 2005/2006

Le Maire donne lecture de la lettre de l'Inspection Académique du 7 mars 2005 qui confirme pour la rentrée 2005/2006 :

- l'ouverture d'une 3^{ème} classe maternelle,
- la fermeture de la classe d'adaptation.

Permanence Impôts

A l'initiative des Services Fiscaux, plusieurs permanences sont organisées actuellement en mairie afin d'aider les habitants du secteur à remplir leur déclaration de revenus. M. LAMARCHE François, fonctionnaire des impôts en retraite, demeurant à Roulans, a accepté bénévolement d'assurer ces permanences.

Le bilan des deux premières journées est très satisfaisant et cette opération, très bien accueillie, sera sans doute à renouveler.

Association Sports et Loisirs

Nouveau Bureau

Le Maire fait part à l'assemblée que, suite au décès de son Président, M. ORDENER, l'association Sports et Loisirs vient d'élire un nouveau bureau :

Président : AUGIER Michel
Secrétaire : HUCHARD Jean-Claude
Trésorière : RIVA Lucienne

Proposition de Georges COLARD

Création Bac à fleurs

M. COLARD Georges a proposé de réaliser bénévolement un bac à fleurs pour la municipalité. Le conseil municipal le remercie vivement pour cette initiative. Reste à définir l'emplacement à retenir.

**Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
et Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)**

Le Maire présente à l'assemblée la demande de contribution communale émanant du Département destinée à alimenter ces deux fonds ;

Contribution sollicitée : - 0,61 €/habitant pour le FSL = 613 €/an
 - 0,30 €pour le FAAD = 301 €/an

Après discussions, il est décidé de reporter le vote à la session suivante ; un conseiller souhaitant au préalable étudier le dossier plus en détail.

Assistances Maternelles :

Mise à disposition d'une salle de réunion

A l'initiative de Françoise GOUACHON, conseillère municipale et assistante maternelle agréée, le Maire informe qu'une salle communale sera mise à la disposition des nounous du village (25 au total) pour des réunions de concertation. Il pourra s'agir de la salle du conseil, de la salle 22 grande rue ou après le 30 Juin de la classe laissée libre par la classe d'adaptation.

Incinération d'herbes ou de matériaux
Rappel

Suite à de nombreuses réclamations déjà reçues en ce début de printemps, le Maire rappelle que l'allumage de feux est interdit sur la commune par arrêté du 20/06/89 et remercie les roulanais de bien vouloir respecter cette interdiction.

Prochaine Session : Jeudi 28 Avril 2005

Le Maire,
A. JACQUOT